



Numéro de l'acte	2015-49-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4..4

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-49

FINANCES : Amortissement des agencements et aménagements de terrain – Budget Principal de la Ville

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

La ville d'Arques a imputé aux comptes 21531 « Réseau d'adduction d'eau » les dépenses relatives à ces réseaux en 1996. Monsieur le Trésorier de Saint-Omer nous informe que ces dépenses sont normalement amortissables.

L'intérêt d'amortir ce type de dépenses étant faible, il convient de délibérer afin d'exclure ces comptes de l'amortissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'exclure les comptes 21531 de l'amortissement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT